

AFFAIRE No 12 - RESORPTION DES BIDONVILLES DU BUTOR - DEMANDE DE SUBVENTION DU FONDS SOCIAL URBAIN

LE SECRETAIRE DONNE LECTURE DU RAPPORT.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Poursuivant sa politique de résorption de l'habitat insalubre, la Commune a entrepris dès 1979 l'acquisition des terrains des bidonvilles du Butor situés derrière la piscine, entre le C.D. 44, la Rue Léopold Rambaud et la R.N. 2.

Ces acquisitions étant terminées, une étude d'aménagement a été menée par la S.E.D.R.E., avec le concours de l'Agence d'Urbanisme de la Réunion, en vue de permettre la construction sur ce site, après libération des sols et viabilisation des terrains, d'environ 200 logements, dont 150 locatifs sociaux, ainsi que d'environ 2 000 m² de locaux commerciaux.

Le bilan financier prévisionnel de l'opération d'aménagement, qui s'élève à 18 546 000 Francs, fait apparaître un déficit de 6 323 000 Francs qui pourrait être couvert à 80 % par une subvention du Fonds Social Urbain (5 058 000 Francs), le solde -soit 1 265 000 Francs- représentant la participation communale.

Je vous demande de bien vouloir :

- approuver le principe de cette opération, son programme et son bilan prévisionnel ;
- confier à la S.E.D.R.E. la réalisation de l'opération ;
- m'autoriser à solliciter du Fonds Social Urbain une subvention de 5 058 000 Francs représentant 80 % du déficit prévisionnel.

Je mets la question aux voix.

MONSIEUR BOURHIS CAMILLE DONNE LECTURE DES AVIS DES COMMISSIONS.

Commission du Cadre de Vie

Avis favorable à cette opération de rénovation du secteur.

Commission des Finances

Le bilan financier est de 18 546 000 Francs. Il se décompose de la façon suivante :

.../...

DEPENSES

Foncier	7 855 000
Viabilité tertiaire	7 595 000
Participation à l'opération de transit	648 000
Accompagnement social	1 208 000
Frais financiers	900 000
Frais SEDRE	340 000

RECETTES

Vente foncière (logements)	9 751 000
Vente foncière (commerces)	2 472 000
Déficit	6 323 000
pour lequel une subvention de 80 % est demandée au FSU	

M. FOURNEL : La ZRHI de Patates à Durand se trouve de part et d'autre de la RN 102, un peu plus loin que les ateliers du bâtiment ex-JEUMONT REUNION.

Vous pouvez également localiser sur le plan la subdivision de Saint-Denis des services de l'Équipement.

Une première partie des bidonvilles se situe entre la RN 2 et l'ex-RN 2 ; et, vous trouvez une plus petite partie de l'autre côté de la route, un peu plus loin -partie qui, sur l'arrière, vient jusque le parking de la Piscine du Butor, le long de la clôture nord de cette dernière, et au droit de la Ruelle Maman.

M. DE BALBINE : Et, tout ce terrain nous appartient?...

M. FOURNEL : Non. C'est ce terrain qui fait l'objet de cette opération ZRHI. Il est à noter que certaines maisons en dur situées sur ce terrain seront hors zone. Toutes les constructions qui sont en bon état sont hors ZRHI.

M. DE BALBINE : Elles resteront telles quelles.

M. GERARD M. : On ne va pas démolir les bâtiments neufs, ni même les acquérir.

Je mets cette affaire aux voix.

LE RAPPORT, AINSI QUE LES AVIS DES COMMISSIONS,
SONT ADOPTES A L'UNANIMITE.

RECU A LA PREFECTURE DE LA REUNION

Le - 2 OCT. 1986

Article 3 de la loi n° 82-213 du 2
mars 1982 relative aux droits et
libertés des Communes, des Départe-
ments et des Régions

.../...